

2014 Juin

LOGEMENT : AVANCE SUR TRAVAUX

À compter du 1er juin 2014, l'Agence nationale de l'habitat (Anah) accorde une avance sur l'aide (35 à 50 % du montant des travaux,, dans la limite de 20000 HT) qu'elle octroie aux personnes âgées ou handicapées, propriétaires occupants, pour adapter leur logement à la perte d'autonomie. Cette avance devrait leur permettre de régler l'acompte de 30 % demandé par l'entrepris au début des travaux.